



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Orientations Stratégiques et des Affaires Sociales

Direction de l'Entreprenariat et de la Promotion Economique

COMPTE RENDU

de l'ACCORD CADRE DE COOPERATION avec Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris (CNAM)
et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESupReS)

I-/ Objets et missions :

1. Signature de l'accord cadre de coopération entre les deux parties

Date : vendredi 10 novembre 2017

2. Atelier de travail pour :

- a) la mise en place des actions définies dans l'accord cadre de coopération des deux établissements, de faire bénéficier les trois Instituts Supérieurs de Technologies (IST*) de l'expertise du CNAM, en matière de : (i) transferts d'ingénierie dans le cadre de la formation professionnelle et des formateurs ; (ii) développement et soutien des actions visant l'excellence et l'innovation afin de promouvoir le développement durable, qui remplit la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), la recherche technologique et l'innovation ainsi que la diffusion de la culture scientifique et technique ;
- b) le renforcement des actions de formation de techniciens supérieurs spécialisés et ingénieurs opérationnels et celui de la recherche appliquée au développement sont également envisagés aux niveaux national et international ;
- c) la double diplomation et/ou le montage de certification en partenariat ;
- d) l'appui au dispositif de formation en ligne et au développement de l'offre d'une formation hybride (à la fois à distance et en présentiel) ;
- e) la mise en place de formations cogérées et co-tutellées à partir de programmes développés par le CNAM et adaptés par les équipes pédagogiques des IST afin de répondre aux besoins du pays ;
- f) la promotion de la formation dans le domaine des sciences de l'ingénieur, en management, comptabilité, et entreprenariat.

Date : mardi 14 -Mercredi 15 novembre 2017

Lieu : Paris (CNAM 292, rue Saint Martin, 75003 Paris)

II-/ Participants :

La délégation du CNAM :

CNAM Paris :

- Olivier FARON, Administrateur Général
- Michel BARE, Professeur Titulaire de la chaire de Modélisation statistique du risque
- Jean Pierre ARNAUD, Professeur Titulaire de la chaire de Réseaux du département Informatique

- Yves WINKIN, Directeur du Musée des Arts et Métiers
 - Sébastien LEONCEL, Directeur du Développement Européen et International
 - Avner BAR-HEN, Professeur responsable de l'équipe MSDMA (Méthodes statistiques de data-mining et apprentissage)
 - Yvan BOUDE, Directeur de la communication
- CNAM Madagascar :*
- Mamy Rabemila, Président du Cnam Madagascar,
 - Jocelyn Rasoanaivo, Directeur Régional du Cnam Madagascar

La délégation du MESupReS :

- Claudine Ramiarison, Directrice Générale de la Recherche Scientifique
- Hanta Raboanary, Directeur de l'Entrepreneuriat et de la Promotion Economique
- Solo Andriantsiva, Directeur foyer Universitaire Cachan Paris

La délégation de l'Ambassade de Madagascar à Paris :

- Deux représentantes

III- / DEROULEMENT :

La délégation du Ministère est reçue au siège du CNAM, par son Administrateur Général et ses proches collaborateurs.

La cérémonie est ouverte par des discours :

- (i) de bienvenue de Monsieur l'Administrateur Général du CNAM qui fait une brève introduction de l'établissement ainsi que les projets de développement du CNAM Madagascar ;
- (ii) de remerciement et présentation du programme de développement défini dans le PND et mise en œuvre par le MESupReS, par la représentante de Madame la Ministre, Madame la Directrice Générale de la Recherche scientifique du MESupReS ;
- (iii) de l'intervention du Président du CNAM Madagascar, dans le cadre de coopération des deux entités.

Les officiels procèdent ensuite à la signature de l'Accord Cadre de coopération.

La délégation du Ministère a ensuite effectué une visite guidée de site/musée des Arts et Métiers, monument historique du CNAM.

Un atelier de deux jours de travail qui succède la signature du premier accord cadre entre les responsables du CNAM et du Ministère afin de mener à bien la mise en œuvre des actions en identifiant les bénéficiaires potentiels.

IV- / MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION :

Les objectifs globaux de cet accord-cadre sont axés sur les points suivants :

- Mettre en œuvre le plan d'action, auprès des 3 bénéficiaires de l'IST* d'Antananarivo, d'Antsiranana et d'Ambositra, pour une période de 5ans, allant de 2018 à 2022.
- Elargir les actions pour faire bénéficier les autres universités de Madagascar.
- Inscrire et refléter la volonté des autorités Malagasy de faire de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche, dédié au développement du pays pour les besoins propres à Madagascar, en se référant au PND, et à la volonté formalisée par l'adoption récente de la politique sectorielle de l'éducation (PSE).

V- / PERPECTIVES :

Un nouvel accord-cadre est prévu en mars 2018, et fera l'objet de formations ciblant principalement le personnel du MESupReS pour un recyclage de leur niveau.

Le plan d'action portera sur les domaines de compétence de (i) la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et (ii) la Valorisation des Acquis Professionnels (VAP), renforcés par des formations certifiantes et/ou diplômantes selon les attentes de chaque service du MESupReS.

Les actions s'étendront ensuite sur (i) le développement et l'intégration de la recherche dans l'enseignement, axe prioritaire du pays depuis son passage au LMD en 2014, (ii) la mise en place des formations en cybercriminalité et doctorat informatique, (iii) l'appui au volet agriculture du MESupReS, la sécurité portuaire et aéroportuaire.

V-/ PHOTOS :



Allocution de Madame Claudine Ramarison, Directrice Générale de la Recherche scientifique.



La délégation du CNAM présidé par son Administrateur Général, Monsieur Olivier Faron



CNAM Paris, CNAM Mada, MESupReS



*Monsieur Jocelyn RASOANAIVO, Directeur Régional de CNAM Madagascar
Madame Hanta Raboanary, Directeur l'Entreprenariat et de la Promotion Economique*



Signature de l'accord cadre de coopération entre CNAM et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Visite guidée de site/monuments historique CNAM

Rapport de mission du 21/11/17

Par Hanta R.Raboanary

Directeur de l'Entreprenariat et de la Promotion Economique

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Antananarivo - MADAGASCAR